

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 8 Mars 2016

**Présents** : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Didier MOMBELLI, Thanh NGUYEN, Jacques RIOCREUX.

**Excusés** : Anne BOROT (procuration à Angélique GARMIS)  
Laurence BONNETOT (procuration à Jean-Jacques REYNAUD)

**Absent** : Sébastien LEFEVRE

**Secrétaire de Séance** : Maddy MASSON

### 1) Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire a procédé à la lecture du compte administratif de la commune pour l'année 2015. Mme Garmis, la cadette du conseil, a effectué le vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces documents (13 « Pour » ; Monsieur le Maire ne pouvant pas voter)

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Réalisation de l'exercice .....	394 914,16 € .....	451 572,11 €
Report exercice 2014 .....	//// .....	158 864,31 €
<i>Résultat cumulé .....</i>	<i>394 914,16 € .....</i>	<i>610 436,42 €</i>
<b>Section d'Investissement</b>		
Réalisation de l'exercice .....	174 950,28 € .....	104 392,71 €
Report exercice 2014 .....	4 292,79 € .....	///
<i>Résultat cumulé.....</i>	<i>179 243,07 €.....</i>	<i>104 392,71 €</i>
<b>TOTAL CUMULE .....</b>	<b>574 157,23 € .....</b>	<b>714 829,13 €</b>

### 2) Vote de l'Affectation de Résultat

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de l'affectation du résultat pour l'année 2015 qui s'élève à 215 522,26 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces documents (14 « Pour »).

### 3) Vote du Compte de Gestion

Après lecture du compte de gestion de la commune pour l'année 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce document (« 14 Pour »).

### 4) Vote des taxes

Les taxes d'habitations, foncières (bâti et non bâti) sont les principales ressources de la commune ; cependant après un tour de table, le Conseil Municipal a décidé de ne pas les augmenter (8 « Pour » ne pas les augmenter et 6 « Contre »). Elles sont fixées ainsi :

- Taxe d'habitation ..... 7,78
- Taxe foncière (bâti) .....14,04
- Taxe foncière (non bâti) .....67,82

### **5) Demande de subvention dans le cadre du F.I.C**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les prochains travaux de réfection de voirie communale dans la programmation F.I.C. (Fond d'Intervention Communal) pour l'année 2016 et de demander une subvention à ce titre auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Après délibération, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention (14 « Pour »).

### **6) Répartition des frais de fonctionnement de l'école**

Pour rappel, deux conventions relatives à la répartition des charges de fonctionnement des écoles des Martres-sur-Morge ont été signées avec les communes de Varennes-sur-Morge et Surat. Chaque année, le décompte des dépenses est effectué et réparti, pour chaque commune, au prorata des élèves inscrits. D'une année sur l'autre, la participation par élève peut varier. Cette année, le coût par élève est de 915.98 €. Le Conseil Municipal a donc décidé de passer à 900€ (la participation par enfant demandée aux communes de Varennes-sur-Morge et de Surat (14 « Pour »).

### **7) Second groupement d'achat de gaz naturel**

Le 3 juin 2014, la commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés ; ceci coordonné par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Ce groupement conclu pour une durée de 2 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de poursuivre la démarche collective engagée, le Conseil Départemental renouvelle son offre de groupement d'achat de gaz naturel aux collectivités et établissements publics du Puy-de-Dôme. Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la Commune à ce second groupement d'achat de gaz naturel qui sera cette fois-ci pour une durée illimitée (14 « Pour »).

### **8) Indemnités du Maire**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 1<sup>er</sup> mars 2015, les maires des communes de moins de 1 000 habitants bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT.

La délibération du 9 avril 2014 ayant fixée l'indemnité de fonction du maire en-dessous du barème obligatoire, son montant doit être révisé en appliquant le taux imposé.

### **9) Bénévole de la Médiathèque**

Afin de définir un cadre de travail établissant les responsabilités et les obligations des différentes parties, une charte du bénévole a été mise en place et validée par le conseil communautaire le 3 novembre 2010. Cette charte prévoit notamment que les bénévoles pourront être indemnisés de leurs frais de déplacement dans le cadre de formation avec les barèmes de la Fonction Publique Territoriale comme référence ; ceci à la charge de la commune. La commission « réseau des médiathèques » réunie le 12 novembre 2015 propose d'apporter une modification à l'article 4 de la charte du bibliothécaire volontaire concernant les frais d'indemnisation des jours de formation.

Le conseil communautaire a adopté par voie d'avenant n°1 à l'article 4 les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : "Les bibliothécaires volontaires **seront indemnisés**,... » au lieu de "Les bibliothécaires volontaires **pourront être indemnisés**,... »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide : de valider l'avenant n°1 à la charte du bénévole d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1.

## Questions diverses

### ✓ Erratum

Nous tenons à nous excuser auprès des familles Poumarat et Alexandre pour notre erreur dans le Bulletin Municipal (page 10). Notre Second Doyen est bien Mr Poumarat et non Mr Alexandre. Lors du discours du CCAS Mr le Maire avait bien annoncé que le second doyen était Mr Poumarat mais dans le Bulletin c'est le nom de Mr Alexandre qui a été évoqué.

### ✓ Kits de distribution d'eau

Sur le Compte Rendu du 22 décembre 2015 nous avons évoqué la possibilité de commander via le site du Conseil Général des kits d'économies d'eau (distribués gratuitement). Malheureusement ce projet a été annulé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et nous nous excusons auprès de nos administrés.

### ✓ Repas EPHAD

Courant de l'année 2015, le Président du CIAS nous avait sollicité pour connaître notre position sur la possibilité de mutualiser les repas servis dans les cantines pour être confectionnés par la cuisine de l'EPADH. Aujourd'hui les analyses permettent d'évaluer le repas à 4,58€ TTC.

Pour rappel nous avons décidé de conserver notre propre service de cantine.

### ✓ Enfance

Des travaux de réaménagement vont avoir lieu au Multi accueil d'Ennezat (lieu de change et salle à manger).

Les séjours été 2016 proposés par le Centre de Loisirs sont consultables sur les sites internet du Centre de Loisirs et de la Communauté de Communes.

### ✓ Aménagement terrains communaux

Nous continuons à travailler sur le projet de verger communal et du réaménagement des espaces communaux. Des devis sont en cours.

### ✓ Récupération de matériel

Merci à Dominique et Jacques qui ont récupéré 2 armoires qui ont été aussitôt installées dans la salle des archives.

### ✓ Chaises de la salle des fêtes

De nouvelles chaises ont été achetées pour la salle des fêtes. Nous proposons aux personnes qui le souhaitent d'acheter nos anciennes chaises. Elles sont vendues par lot de 10 au prix de 3€ l'unité. Si vous êtes intéressés, merci de contacter la Mairie **avant le mercredi 6 avril** (distribution dans la limite des stocks disponibles...).

Le Maire,  
E. CHASSAGNE